

## N° Convocation : EF\_EIA3\_0306

CONVOCACTION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-

**Etablissement :** Ecole d'Ingénierie Abulcasis  
**Filière :** INGENIEUR GENIE DES PROCEDES INDUSTRIELS ET PHARMACEUTIQUE  
**Semestre :** S5

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 5 de La Faculté Abulcasis Ecole d'Ingénierie Abulcasis qui auront lieu du **03 au 23 janvier 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Entrée :
- Zone : Salle 4
- Emplacement : 6

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : EL KBIR Malika
- N° d'inscription : INS-EIA00021345/2024
- CIN/Passeport : PA176501

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module  | Date Examen | Heure début |
|-------|---|-------------|-------------|
| 1     | Ressources Humaines & Création d'Entreprise       | 03/01/2025  | 12H00       |
| 2     | Process System Engineering                        | 06/01/2025  | 12H00       |
| 3     | Optimisation des Systèmes                         | 08/01/2025  | 12H00       |
| 4     | Conception & Dimensionnement d'une Usine          | 10/01/2025  | 12H00       |
| 5     | Maîtrise Statistique des Procédés Pharmaceutiques | 16/01/2025  | 12H00       |
| 6     | Procédés Biotechnologiques                        | 18/01/2025  | 12H00       |
| 7     | Hygiène, Sécurité & Environnement (HSE)           | 21/01/2025  | 12H00       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens